

Arrêté du haut-commissaire n° 868 du 19 juillet 1948
interdisant la chasse et la destruction des nids de tourterelles

Historique :

Créé par

Arrêté du haut-commissaire n°
868 du 19 juillet 1948
interdisant la chasse et la
destruction des nids de
tourterelles

JONC du 02 août 1948
Page 354

Article 1^{er}

La chasse et la destruction des nids de tourterelles sont interdites.

Article 2

Les infractions au présent arrêté seront considérées comme contravention de simple police et punies des mêmes peines.

Article 3

Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la Colonie.